

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ÎLE-ROUSSE – BALAGNE**

Séance du 12 avril 2025

Délibération n°2025/063

Objet : Affectation du résultat 2024 – Régie dotée de la seule autonomie financière pour la gestion du service public de l'eau potable

Nombre de membres 46			L'an deux mille vingt-cinq, le douze avril, à 11h00, Le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège de la Communauté de communes de L'Île-Rousse – Balagne, sous la présidence de Monsieur Lionel MORTINI. Attilius CECCALDI est désigné secrétaire de séance. Le quorum est atteint.
En exercice	Présents	Votants	
46	29	35	
Pour	Contre	Abstentions	
31	2	2	
Présents : ACQUAVIVA Stella – BASTIANI Angèle – BENIGNI Marie-Jeanne – CANANZI Ange – CAPINIELLI Marie-Josèphe – CASANOVA Antone – CASTELLANI Jean-René – CECCALDI Attilius – COLOMBANI Pierre – D'ORNANO Pierre-Paul – FRANCISCI Paul-Antoine – GENUINI Benjamin – GUERRIERI Jean-Paul – GUERRINI Antoine – MARTELLI Camille – MASSIANI Jean-Louis – MATTEI Joseph – MORETTI Jean-Baptiste – MORTINI Lionel – ORSINI Joseph – ORSONI Stéphane – PINAUD Jean-Michel – POLI Jean-François – POLI Pierre – ROMANI Sylvie – SALDUCCI Ange – SAULI Charles – SAULI Joseph – TORRACINTA Marcel.			
Absents représentés : CUBADDA Charles a donné procuration à MATTEI Joseph – LIONS Paul a donné procuration à SALDUCCI Ange – MALASPINA-GIOCANTI Marie-Dominique a donné procuration à ROMANI Sylvie – MARCON-VINCENTELLI Jeanine a donné procuration à TORRACINTA Marcel – MARIANI Frédéric a donné procuration à CASANOVA Antone – MONTI-ROSSI William a donné procuration à MORTINI Lionel.			
Absents : ANTOLINI Clémentine – ANTONELLI Jean-Toussaint – BANDINI Christian – BASTIANELLI Ingrid – BATAILLARD Camille – COLOMBANI Barthélémy – GUIDICELLI Paul – GUIDONI Martine – LE GALL Caroline – SAVELLI René – TURCHI François.			
Convocation envoyée le : 04/04/2025 Et affichée le : 04/04/2025		Certifié exécutoire, Après transmission en Préfecture Et publication de l'acte le : 18/04/2025	

VU l'avis du Conseil d'exploitation de la régie dotée de la seule autonomie financière pour la gestion du service public de l'eau potable « Acqua Publica Balanina » en date du 12 avril 2025,

Le Conseil communautaire, après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2024 de la Régie dotée de la seule autonomie financière pour la gestion du service public de l'eau potable, constatant les soldes d'exécution en fonctionnement et en investissement apparaissent comme suit :

Il est proposé d'affecter le résultat 2024 de la manière suivante :

AFFECTATION DE RESULTAT au 1068	0 €
REPORT DE FONCTIONNEMENT (002)	517 574,05 €

Le Conseil Communautaire,

CONSTATE Par 31 Voix POUR, 2 Voix CONTRE et 2 ABSTENTIONS d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT N-1	
A/ RESULTAT DE L'EXERCICE précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	192 233,10 €
B/ RESULTAT ANTERIEUR REPORTEES Ligne 002 du compte administratif N-1 précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	325 340,95 €
C/ RESULTAT A AFFECTER = A + B (hors restes à réaliser)	517 574,05 €
D/ SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT N-1	
E/ SOLDE DES RESTES A REALISER INVESTISSEMENT N-1	255 718,65 €
Besoin de financement	115 269,16 €
Excédent de financement	
F/ BESOIN DE FINANCEMENT = D + E	
BESOIN D’AFFECTATION	
Pour le montant du résultat à affecter en C (ci-dessus)	517 574,05 €
1/ AFFECTATION EN RESERVE R 1068 en investissement	
G/ au minimum, couverture du besoin de financement F	
H/ REPORT DE FONCTIONNEMENT R002	517 574,05 €

Fait à L’Île-Rousse, le 12 avril 2025

Extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance
Attilius CECCALDI

Le Président
Lionel MORTINI

